



**RESPECTEZ
L'ÉLOIGNEMENT PHYSIQUE
(Au moins 2 m)**



**LAVEZ-VOUS
SOUVENT LES MAINS
(20 s)**



**NE VOUS TOUCHEZ
PAS LE VISAGE**



**UTILISEZ DES
BARRIÈRES PHYSIQUES
AU BESOIN**



**PORTEZ L'ÉQUIPEMENT DE
PROTECTION INDIVIDUELLE
SELON LES DIRECTIVES**



**RESTEZ À LA
MAISON SI VOUS
ÊTES MALADE**



**DÉSINFECTEZ
SOUVENT LES
OBJECTS PARTAGÉS**



**SUIVEZ LES
PROTOCOLES DE
DÉPISTAGE**



**CONNAISSEZ LES
SYMPTÔMES
ET LE PROCESSUS
POUR LES SIGNALER**

S'ADAPTER À LA NOUVELLE NORMALITÉ

ALORS QUE NOUS RETOURNONS TRAVAILLER EN TOUTE SÉCURITÉ

La COVID-19 a changé la façon dont nous travaillons. Suivez les lignes directrices de la médecin-hygiéniste en chef du Nouveau-Brunswick, de Travail sécuritaire NB et de votre employeur. Ensemble, nous pouvons demeurer en sécurité.